



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2022-247**

Séance publique du

22 juillet 2022

**Présidence de Sophie JOISSAINS
Maire**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20220722- lmc1214938-DE-1-1
Date de signature : 27/07/2022
Date de réception : mardi 26 juillet 2022
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓</p>

OBJET : ACQUISITION DE LA LETTRE DE PAUL CÉZANNE A CAMILLE PISSARO, L'ESTAQUE, LE 2 JUILLET 1876, AVEC INSCRIPTION A L'INVENTAIRE RÉGLEMENTAIRE DES COLLECTIONS DU MUSÉE GRANET

Le 22 juillet 2022 à 14h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans l'Amphithéâtre de la Verrière, 10 rue des Allumettes, 13100 Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame Sophie JOISSAINS, Maire, le 15 juillet 2022, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Monsieur Sellam HADAOU, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Jonathan AMIACH à Madame Joëlle CANUET, Madame Laurence ANGELETTI à Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY, Monsieur Jacques BOUDON à Monsieur Michael ZAZOUN, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI à Madame Josy PIGNATEL, Madame Brigitte DEVESA à Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Laurent DILLINGER à Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL à Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL à Monsieur Sellam HADAOU, Monsieur Philippe KLEIN à Madame Béatrice BENDELE, Madame Arlette OLLIVIER à Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Pierre SPANO à Madame Agnès DAURES, Monsieur Jules SUSINI à Monsieur Marc FERAUD, Monsieur Francis TAULAN à Monsieur Sylvain DIJON, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL à Monsieur Gérard BRAMOULLÉ.

Excusés sans pouvoir :

Madame Stéphanie FERNANDEZ, Madame Françoise TERME.
Secrétaire : Madame Kayané BIANCO

Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S Culture Patrimoine Musées
et Attractivité
Musée Granet et ses annexes

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 22 JUILLET 2022

Nomenclature : 8.9
Culture

RAPPORTEUR : Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE

Politique Publique : 07-DEVELOPPEMENT CULTUREL ET ARTISTIQUE

OBJET : ACQUISITION DE LA LETTRE DE PAUL CÉZANNE A CAMILLE PISSARO, L'ESTAQUE, LE 2 JUILLET 1876, AVEC INSCRIPTION A L'INVENTAIRE RÉGLEMENTAIRE DES COLLECTIONS DU MUSÉE GRANET- Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Il vous est proposé d'avaliser l'acquisition d'une lettre de la main de Paul Cézanne, adressée à Camille Pissarro depuis l'Estaque le 2 juillet 1876, par achat à la vente Aguttes des collections Aristophil puis de l'affecter à l'inventaire réglementaire des collections du Musée Granet.

Le Musée Granet poursuit l'ambitieuse politique d'acquisition d'œuvres et de documents précieux pour ses collections permanentes, qu'il conduit depuis plusieurs années, et se traduit ici par l'achat par préemption de :

- la lettre de Paul Cézanne à Camille Pissarro, l'Estaque, 2 juillet 1876, encre sur papier, 5 pages et demie.

Cézanne est un habitué de l'Estaque où sa mère loue à des pêcheurs, dès 1864 une maison chez « Gira[u]d (dit Belle), place de l'Eglise à l'Estaque, banlieue de Marseille, lieu d'écriture de cette lettre. Il a quitté Aix un mois avant et ce séjour à l'été 1876 va opérer une réelle mutation dans son œuvre : cette « fameuse lettre du 2 juillet 1876 est la première où le peintre s'ouvre si longuement à la seule personne qu'il pense être en mesure de le comprendre [son ami installé dans la région de Pontoise, Camille Pissarro], comme s'il venait enfin de trouver sa voie » (Véronique Serrano, *L'Estaque de Cézanne*, ce « quelque chose de plus secret » dans *Cézanne en Provence*, 2006).

Il vient pour travailler à des marines pour Victor Chocquet, son premier vrai collectionneur, et la postérité des motifs qu'il réalise est édifiante tout comme ses propos : « c'est comme une carte à jouer. Des toits rouges sur la mer bleue. » [...] Le soleil y est si effrayant qu'il me semble que les objets s'enlèvent en silhouette non pas seulement en blanc ou noir, mais en bleu, en rouge, en brun, en violet. Je puis me tromper, mais il me semble que c'est l'antipode du modelé. » (lettre à Pissarro du 2 juillet 1876).

Faisant sans doute référence dans sa lettre au tableau conservé à la Fondation Rau, *La Mer à l'Estaque* (1876), exposé au Salon des Impressionnistes en 1877 et suscitant la critique : « il a été violemment *impressionné* par deux choses – les épinards et la cordonnerie » (Anonyme, « L'Événement », 6 avril 1877), sa touche se simplifie sans encore atteindre la synthèse.

Il prend une certaine distance plastique avec le groupe des Impressionnistes (il raille d'ailleurs la figure de Monet dans sa lettre) mais écrit « j'exposerai [...] ce que j'aurai de mieux, et quelque chose de neutre chez les autres » (c'est à dire le Salon officiel).

Il revient très fréquemment à l'Estaque jusqu'en 1885 et reçoit notamment, en 1882, Auguste Renoir, de retour d'Italie, peignant côte à côte une série de toiles en correspondances de motifs.

Le Musée Granet possède un ensemble substantiel de documents cézanniens, notamment grâce au lot de documents acquis de Philippe Cézanne en 2018 qui comprend la dernière palette de Cézanne. La même année en effet, le musée se voyait également devenir bénéficiaire, par donation de la famille de Charles Camoin de six lettres autographes qui avait été adressées au jeune artiste par le Maître d'Aix entre 1902 et 1905, venant compléter une première lettre donnée par Charles Camoin lui-même en 1951.

Tout en cherchant à augmenter le nombre de tableaux, aquarelles, dessins, gravures à présenter au public grâce à la dation, aux mises en dépôt (Donation Meyer ou collection de la Fondation Jean et Suzanne Planque) ou aux généreuses donations, le Musée Granet s'oriente vers la création d'un fonds de référence, notamment sur la jeunesse du peintre et sa reconnaissance auprès de ses contemporains.

A cet égard, le Musée Granet conserve également de Cézanne une lettre à Achille Empereire, une lettre à Joseph Huot ainsi que trois lettres à Philippe Solari (955.5.1, 955.5.2, 957.8.1), tous amis fréquentant l'École de dessin de la Ville associée au musée.

L'exposition historiographique « Cézanne at home », tenue au Musée Granet en 2017 cherchait au travers de ces documents, œuvres et objets conservés dans ses fonds, à donner à voir comment le musée et la Ville d'Aix avaient (ou n'avaient pas) considéré Cézanne dans le courant du XXe siècle. Cette importante lettre viendrait donc enrichir un corpus archivistique et documentaire cézannien, bien établi au Musée Granet, et qui prend d'autant plus sens dans le cadre d'un projet global de Centre d'études cézanniennes liées à la réhabilitation du Jas de Bouffan.

La *lettre de Paul Cézanne à Camille Pissarro, depuis l'Estaque le 2 juillet 1876*, a été acquise par préemption lors de la vente Aguttes des collections Aristophil, le 2 avril 2022, au prix marteau de 10 000 euros soit 13 000 euros TTC.

Ce document précieux sera affecté aux collections permanentes du Musée Granet ; il sera à ce titre inscrit à l'inventaire réglementaire du musée.

En conséquence, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **DIRE** que la Ville se porte acquéreur et se réserve la possibilité de solliciter du mécénat pour cette acquisition,
- **AFFECTER** la lettre préalablement citée ci-dessus à l'inventaire du Musée Granet,
- **DIRE** que la dépense correspondante sera imputée sur le budget du Musée Granet, dont la nomenclature est : 31 77 Acquisition d'œuvres d'art, chapitre 322-2161-903 section investissement (ligne Astre 4944), qui présente les disponibilités suffisantes.

DL.2022-247 - ACQUISITION DE LA LETTRE DE PAUL CÉZANNE A CAMILLE PISSARO,
L'ESTAQUE, LE 2 JUILLET 1876, AVEC INSCRIPTION A L'INVENTAIRE RÉGLEMENTAIRE
DES COLLECTIONS DU MUSÉE GRANET-

Présents et représentés	: 53
Présents	: 39
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 53
Pour	: 53
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

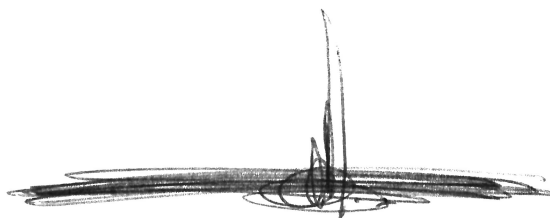
Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité

le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,
Madame Amandine JANER



Compte-rendu de la délibération affiché le : 27/07/2022
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)

1

1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»



L'ANNEXE DE LA DELIBERATION
RECHERCHEE PEUT ÊTRE CONSULTEE
AUPRES DE :

LA DIRECTION DES ASSEMBLEES ET DE LA
VIE INSTITUTIONNELLE

HÔTEL DE VILLE
13616 AIX-EN-PROVENCE CEDEX1

DU LUNDI AU VENDREDI, DE 9H00 A 16H00

Courriel : assemblees@mairie-aixenprovence.fr

Téléphone : 04 42 91 90 00